

ROYAUME DU MAROC
=ooOoo=
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.

N° **6463** DRH/DDRH/SAPC

Rabat, le... **12.2 NOV 2019**

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu l'arrêté du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2621.06 du 23 Choual 1427 (15 Novembre 2006), portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 3488 en date du 21 Juin 2019 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24520 en date du 07 Août 2019 ;
- L'Opinion n° 18952 en date du 07 Août 2019 ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 6011 en date du 01 Novembre 2019 relative à la désignation du jury de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade ;

Vu les procès verbaux des délibérations du jury sur les résultats de la première phase de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade relatifs aux options suivantes : **Affaires Administratives, Génie Rural et Topographie et Affaires économiques et Statistiques Agricoles.**

DECIDE

Article unique : La décision n° 6231 en date du 19 Novembre 2019 arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles à l'épreuve orale de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de deuxième grade, organisé **le 03 Novembre 2019**, est arrêtée comme suit :

Option : Affaires Administratives, effectif : (Onze ; 11)

MAKHKHAS EL MOSTAFA -
AFANDI MUSTAPHA -
EL BAKRAOUI ABDERRAHIM -
LAKHLIFI FATIMA -
MARZOUG ABDERRAHIM -
BEN MILOUD ABDELWAHAB -
ECH-CHENFOURI MINA -
BEKKARI OUAFAA -
HAKKOU BRAHIM -
RZIG FATIMA -
EL YAZIDI SAADIA -


Option : Génie Rural et Topographie, effectif : (Six ; 06)

ZOUDI SOFIANE -
BOURASS RIDOUANE -
AJARIF YOUSSEF -
EL GUADDARI MOURAD -
KAMIL TOUFIK -
EL AYNOUS NOURDDINE -

Option : Affaires économiques et Statistiques Agricoles, effectif : (Trois ; 03)

SBAI SALIHA -
EL OUADI EL HASSAN -
EL HARRADI ABDELALI -

_____ 


Pour le Ministre de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du Développement
Rural et des Eaux et Forêts
Le Directeur des Ressources Humaines
(B.O)

Signé : Adil ELOUFIR